



## Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 18 DECEMBRE 2018

Date de Convocation :

<b>Membres afférents au Conseil Municipal</b>	<b>: 63</b>
<b>Membres en exercice</b>	<b>: 60</b>
<b>Membres présents</b>	<b>: 33</b>
<b>Membres qui ont pris part à la délibération</b>	<b>: 41</b>

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blincow, sous la présidence de :  
M. Philippe LAGALLE

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme France HEBERT, Mme Carine BRION, Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET  
.M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jean-Claude LECLERC,  
M. Didier MAZINGUE,  
M. Guy BIZET, M. Benoît BIED-CHARRETON, M. Pascal MAGLOIRE, M. Stéphane  
SCELLES, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, Mme Catherine COUSIN, Mme Sophie  
MOREL,  
M. Eric DELACRE, Mme Françoise LECOUSIN,  
Mme Elisabeth CLERIS, M. Pascal MARIE, M. Gérard MACE,  
Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, Mme Sophie LOQUET, M. Daniel  
LEPOULTIER,  
M. Sylvain BINET, Mme Michèle COULAND,  
M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard  
BRAILLY,  
Mme Anne GALLOUX, M. Pierre MONY

**ABSENTS EXCUSES :** - Mme Line BARA, Mme Marjolène LANGEVIN, M. Jacques LEPLEUX,

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR : 8**

MANDANT	MANDATAIRE
M. Jacques COLLIN	Mme Carine BRION
M. Michel DURAND	M. Philippe LAGALLE
M. Gérard GEHANNE	M. Paul CHANDELIER
Mme Françoise LELANDAIS	Mme France HEBERT
M. Dominick LEMULLOIS	Mme Elisabeth CLERIS
M. Gilbert MARGUERITE	M. Didier LAUNAY
Mme Madeleine REIGNER	Mme Françoise LECOUSIN
M. Bernard SAUVAGE	M. Didier MAZINGUE

**ABSENTS :** M. Guillaume ANTY, Mme Christelle BIZET, Mme Catherine BONNICARD, Mme Aline BOUET, M. Arnaud DUPARC, M. Laurent GALLIER, M. Jacques GASNIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Marie-Céline HUCK, Mme Annick LELIEVRE, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Jean-François LERICHE, M. Mickaël MOUNIER, M. Jean-Philippe MUZARD, M. Pierre OPDERBECK, M. Olivier PRINS,

Madame BRION a été élue secrétaire de séance.

## **Ordre du Jour :**

### **1<sup>ère</sup> Partie : Délibérations**

- 1) Rapporter la délibération du Conseil Municipal du 25/09/2018 concernant le terrain micro-crèche
- 2) Convention avec l'OGEC pour la MAD de la Halle de Sport : Subvention d'investissement
- 3) Finances :
  - ° Engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2019
  - ° Conventions financières avec la CCCSN  
RAM – Remboursement des prestations 2017-  
MAD secrétariat dédié au scolaire.
  - ° Tarifs publicités bulletins municipal 2018
- 4) RPQS 2017 EAU
  - SIAEP Thury-Harcourt/Esson ; (Thury harcourt)
  - Sivom Vallée de Hamars ; (curcy sur orne, Hamars et St Martin de Sallen)
  - SIAEP Clécy Druance (Caumont sur orne)
- 5) RPQS 2017 : Service Assainissement
  - SIVOM de la Vallée de Hamars (Hamars et St-Martin)
  - Commune de LE HOM (Thury Harcourt)

### **2<sup>e</sup> Partie : Sujet d'ordre général**

- ° Présentation de l'avancement du PLUi/SCOT
- ° 75<sup>ème</sup> anniversaire : appel à manifestation d'intérêt et à la production de documents

### **3<sup>ème</sup> Partie : Rapport des commissions/Questions diverses (informations)**

- Retour des associations sur l'utilisation de la Halle de sport

## **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Suite aux mails de M PRINS et de M MONY, M LAGALLE a rappelé les décisions antérieures prises par le Conseil Municipal (travail de la commission environnement et arrêté Préfectoral de 2016) Il est proposé d'adresser aux conseillers l'avant-projet du 14.12.2018. de 915 132 € TTC

## **Implantation d'une micro crèche :**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 septembre 2018, a donné un accord de principe à la vente d'un terrain de 400 M2 environ pour l'implantation d'une micro crèche.

Par un courrier du 23 octobre 2018, Monsieur le Préfet a rappelé à notre commune (+ 2 000 hab) l'obligation de solliciter l'avis du service de France Domaine avant réalisation de la vente et

demandé, compte tenu que le Maire avait été autorisé à signer l'acte, de rapporter cette délibération.

Le Conseil Municipal, après exposé décide à l'unanimité de retirer cette délibération N° 05.09.2018.

### **Vente de terrain Implantation d'une micro crèche :**

Confirmant son accord de principe, en vue de vendre le terrain (environ 400 m<sup>2</sup>) à détacher de la parcelle cadastrée Section AA 001, le Conseil Municipal, vu l'avis du Service France Domaine en date du 13/11/2018, estimant la valeur vénale du terrain à la somme de 10 000 € ;  
Autorise le Maire à signer l'acte de vente du terrain au prix de 25 € /m<sup>2</sup> (après document d'arpentage) pour la construction d'une micro crèche.

Ainsi délibéré, à l'unanimité, les, jour, mois et an que dessus,

### **Convention avec l'OGEC :**

M. Benoit BIED-CHARRETON, Président de l'OGEC Notre-Dame, présent à la séance, ne prend pas part au vote.

La construction de la Halle de Sport étant achevée depuis le 29 août dernier et compte tenu des accords avec l'OGEC

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition qui prévoit :

- une subvention d'investissement de 125 000€ versée à la commune par l'OGEC en une seule fois avant le 31.12.2018
- une mise à disposition de la salle à l'OGEC pendant le temps scolaire selon un règlement d'utilisation de la salle et un planning partageant l'utilisation de la salle entre les associations sportives de la commune hors temps scolaire et l'OGEC pendant le temps scolaire.

Après exposé, le Conseil Municipal, par 40 voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention :

- adopte le règlement d'utilisation de la Halle de Sport
- autorise le Maire à signer la convention proposée.

Il est précisé que les détails de la convention ont été envoyés aux membres du Conseil avec la convocation, et que du petit matériel, à l'exception de bancs sera acheté pour compléter les équipements.

### **Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).**

Selon les dispositions de l'art L 1612-1 du CGCT jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la date du vote du budget, prévu le 26 mars 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 360 140 € (417 057 € annoncé avec les « reste à réaliser » qui ne doivent pas être pris en compte)

Le Conseil Municipal, après exposé à l'unanimité, accepte les propositions suivantes :

Article	Intitulé	BP 2018	Crédit d'investissement 2019 utilisable avant le vote du budget
	<b>Chapitre 21</b>	433 887	108 471
21131	Terrains aménagés autres que voirie	228 700	57 175
2116	Cimetières	11 500	2 875
2118	Autres terrains	19 200	4 800
21316	Equipements cimetière	16 855	4 213
21318	Autres bâtiments publics	15 440	3 860
2152	Installations de voirie	78 360	19 590
21561	Matériel roulant	36 000	9 000
21568	Matériel outillage incendie	12 000	3 000
2188	Autres immobilisations corporelles	15 832	3 958
	<b>chapitre 23</b>	1 006 675	251 669
23131	Immobilisations corporelles en cours constructions	1 006 675	251 669
2316	Restauration œuvre d'art		
	<b>TOTAL</b>	1440 562	360 140

### Conventions financières avec la CCSN :

- remboursement par la CCSN des différentes prestations versées en 2018 pour le fonctionnement du RAM avant son transfert.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27.12.2017 autorisant le transfert de compétence RAM à la CCSN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Vu le CGCT

Vu le rapport de la CLECT en date du 12 septembre 2018, prévoyant un reversement des subventions encaissées en 2018 par la CCSN et concernant le fonctionnement du RAM avant son transfert.

Considérant les notifications en cours de la CAF, du Département et de la MSA

Il est convenu que la CCSN reversera dès réception les sommes encaissées ;

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

➤ **Participation versée par la CCSN pour le traitement des inscriptions scolaires traitées en Mairie par le personnel du secrétariat.**

La commune effectuant les inscriptions administratives des enfants scolarisés dans les établissements publics sur le territoire du HOM, il est proposé au conseil qu'une participation de 10 € par inscription scolaire soit reversée par la CCCSN à la commune pour la mise à disposition du personnel effectuant ces inscriptions.

Le conseil municipal, après exposé, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

**Tarifs Publicité bulletin municipal LE HOM.-2018-**

Le bulletin municipal de la commune LE HOM sera prochainement édité en janvier 2019. Il est proposé au conseil municipal l'application des tarifs publicités ci-dessous qui correspondent à la reconduction des tarifs votés pour le bulletin 2017.

<b><u>Pages Intérieurs Couleur</u></b>	
- 1/16 de page :	<b>75 €</b>
- 1/8 de page :	<b>105 €</b>
- ¼ de page :	<b>130 €</b>
- ½ de page :	<b>190 €</b>
<b><u>Pages Couverture Couleur</u></b>	
- Intérieur ¼ de page	<b>255 €</b>
- Intérieur ½ de page	<b>380 €</b>
- Intérieur 1 page	<b>625 €</b>
- Extérieur 1 page	<b>835 €</b>

Le Conseil municipal, après exposé, à l'unanimité, vote les tarifs proposés  
Il est rappelé que ces recettes permettent de couvrir les frais d'impression et frais postaux.

**RPOS 2017 Service EAU divers syndicats-**

Les Syndicats d'alimentation en EAU POTABLE auxquels les communes historiques adhèrent, ont transmis leur rapport annuel relatif à l'exercice 2017

Ce rapport public permet d'informer les usagers du service. (site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

-Le SIAEP THURY/ESSON a transmis son RPQS 2017 à la commune déléguée de THURY HARCOURT

-Le SIAEP de la Suisse Normande a transmis son RPQS 2017 à la commune déléguée de Caumont sur orne

-Le Syndicat de la vallée de Hamars a transmis son RPQS 2017 aux communes déléguées de St Martin de Sallen, Curcy sur orne, et Hamars.

Ces rapports reprenant les mêmes indicateurs permettent d'établir un comparatif entre nos différentes communes déléguées. (et sont disponibles au secrétariat de la Mairie de Thury-Harcourt).

*Montant du M3 d'EAU pour une facture de 120 m3*

*Thury/Esson : 2.29 € TTC*

*Vallée de Hamars : 3.10€ TTC*

*Syndicat de la druanche : 2.00€ TTC*

### **RPOS 2017 assainissement du SIVOM de la vallée de Hamars-**

Le Syndicat de la vallée de Hamars a transmis son RPQS 2017 à la commune déléguée de Hamars.

Ce rapport reprenant les mêmes indicateurs, permet d'établir un comparatif entre nos communes déléguées de Thury Harcourt et Hamars desservies en assainissement collectif

*Prix du M3 assaini pour une facture de 120 m3*

*Commune de Thury Harcourt : 2.00 € TTC*

*Syndicat vallée de Hamars : 4.20€ TTC*

**Travaux :** Monsieur LAUNAY précise que des travaux importants sont entrepris par le Syndicat de la vallée de Hamars qui affecteront les conditions de circulation en 2019

Linéaire de travaux : environ 3.5 Km

Coût 560 000 € HT sur St martin de sallen

Coût 200 000 € HT sur Curcy (bourg valgosse.)

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces rapports RPQS 2017 des services EAU et ASSAINISSEMENT COLLECTIF approuvés par les syndicats respectifs et transmis aux communes.

### **2è Partie :    **Sujet d'ordre général****

° Présentation de l'avancement du PLUi/SCOT

° 75<sup>ème</sup> anniversaire : appel à manifestation d'intérêt et à la production de documents

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration en cours des documents d'urbanisme qui s'imposent à nos collectivités.

La Communauté de Communes doit élaborer le projet intercommunal d'urbanisme (PLUi) qui doit être compatible avec le SCOT Schéma de Cohérence Territoriale (document au niveau du bassin de vie - Caen métropole) lui-même compatible avec les documents issus de la Région (SRADET) et compatibles avec la loi SRU.

- De nouvelles lois sont intervenues depuis la création du **SCOT de Caen métropole** qui a vu son périmètre évoluer depuis 2011.

Il est constitué aujourd'hui de la Communauté Urbaine Caen la Mer (50 communes 262 000 habitants) et 4 communautés de communes (CCCSN, Cœur de Nacre, Vallée de l'orne et de l'odon, Val es dunes).

- Ce qui justifie le lancement de sa révision en 2018 pour une approbation de la révision prévue en 2020 (3 objectifs du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) :
  - Développer les potentialités
  - Préserver le bien commun
  - Aménager le cadre de vie

## **Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Cingal Suisse Normande.**

Depuis un an, la CCCSN a entamé un travail de diagnostic en vue de l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) selon la même procédure que le SCOT. dont l'objectif est de définir des priorités ; selon quelles contraintes (réchauffement climatique, etc...) et quelles opportunités (renforcement axe Caen-Flers).

Le PADD qui traduit les ambitions du territoire, annonce le développement et les enjeux, a été discuté lors de la conférence des Maires le 15/11/2018 puis en Conseil Communautaire le 13/12/2018.

Les 3 objectifs du PADD

- 1) Faire de la qualité de vie, le moteur et la raison d'être du développement de la CCSN (renforcer la spécificité paysage nature de la CCSN)
- 2) Permettre à tous d'habiter et de vivre sur le territoire (services et commerces au plus près de chez soi)
- 3) Construire un territoire volontaire et tourné vers l'avenir (faire de la transition énergétique et du renforcement de la biodiversité le fil conducteur de la CCSN).

Après débat en Conseil Communautaire, ce PADD est ouvert en débat à la population et aux acteurs du territoire pour échange (internet, forum, registre papier)

Présentation du power point PADD (AUCAME 18/11/18) PLUi CCCSN

- ✓ 75<sup>e</sup> anniversaire du débarquement : Exposition à mettre en place. Une réflexion est à entreprendre.

### **3<sup>ème</sup> Partie : Rapport des commissions/Questions diverses (informations)**

- ✓ Point sur le camping (garantie) – information

L'avenant N° 2 au contrat de délégation de service public pour le camping LE TRASPY conclu suite à la délibération du conseil municipal du 28 juillet 2015 a prévu que :

- La mise en place de la caution (garantie à première demande d'un organisme bancaire) est repoussée au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- D'ici cette échéance le délégataire déposera chaque année un chèque caution équivalent de 15 000 €
- Le délégataire a déposé en Mairie le chèque pour l'année 2019.

- ✓ Zéro phyto – information

#### **Attestation de destruction des produits phyto de la commune de LE HOM**

- En 2018 aucune surface sur la commune de LE HOM n'a été traitée (terrain de jeu, de sport et même cimetières)
- L'équipe technique a effectué un travail remarquable (cimetières, allées ont été engazonnées).
- Un travail pénible mais avec un résultat très positif.
- Les voiries ont été traitées par binette et appareils à gaz.
- Le niveau 3 a été sollicité pour récompenser l'ensemble des équipes des espaces verts.

- ✓ Remerciements du Président de l'ESTH Foot pour la mise à disposition de la halle sportive.
- ✓ Communication sur le dispositif « MAIRIE POP'IN »

Système de communication des élus vers la population avec possibilité :

- d'informer par envoi de SMS de façon ciblée (élus, associations, commerçants, habitants par commune historique) sur les événements qui vont se dérouler
- d'alerter par SMS et de façon ciblée des risques potentiels : vent, tempête, inondation...

Ces informations seront communiquées dans le bulletin municipal.

- ✓ Livraison des sacs poubelle semaine 3 ou 4

Distribution en mairie de Thury-Harcourt les 1er et 2 février 2019

Il est demandé de s'inscrire pour assurer les permanences

- ✓ Calendrier 2019 des réunions :

- du Conseil Municipal
- des réunions de municipalité
- de la Commission Finances

- ✓ Dates des cérémonies des vœux

- 05/01 (18 h) : Hamars
- 11/01 (18 h) : St Martin de Sallen
- 15/01 (18 h) : Vœux aux personnels (salle Blincow)
- 18/01 (18 h) : Curcy sur Orne
- 20/01 (16 h) : Caumont sur Orne
- 21/01 (18 h 30) : Thury-Harcourt (SMA)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 29 Janvier 2019 à 20 h 15.